

Règlement Officiel : Trail de Germs-sur-l'Oussouet

Date : 6 juin 2026

1. Organisation et Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs (catégories à partir de junior) licenciés et non-licenciés. La participation est soumise à la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou d'une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois.

2. Inscriptions

- **Tarif** : 15 € par participant.
- **Limite** : L'épreuve est limitée à 250 dossards.
- **Modalités** : Inscription exclusivement en ligne ou sur place en fonction des dossards disponibles.

3. Parcours et Équipement

- **Distance** : 13 km / 1000m D+.
- **Équipement recommandé** : Réserve d'eau (0,5L min), sifflet, couverture de survie et téléphone portable.
- **Respect** : Parcours en zone pastorale. Il est interdit de jeter des déchets et impératif de refermer les barrières de pâturage.

4. Ravitaillements

- **Poste 1 (km 6)** : Ravitaillement liquide uniquement.
- **Poste 2 (km 9)** : Ravitaillement complet (liquide et solide).
- **Consigne** : Aucun gobelet plastique ne sera distribué. Chaque coureur doit être équipé de son propre contenant.

5. Programme de la journée

- **14h00 – 15h30** : Retrait des dossards.
- **15h45** : Briefing technique (obligatoire).
- **16h00** : Départ de la course.
- **18h** : Arrivée des premiers coureurs.
- **19h00** : Remise des prix et protocole.

6. Sécurité et Assistance Médicale

- Un dispositif de secours avec équipe médicale est présent à l'arrivée et mobile sur le parcours.
- **Obligation d'assistance** : Tout coureur doit porter secours à une personne en difficulté.
- L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant jugé inapte par l'équipe médicale.

7. Assurance et Droit à l'image

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Les participants sont encouragés à souscrire une assurance individuelle accident. Par leur inscription, les coureurs autorisent l'utilisation de leur image captée durant l'événement.